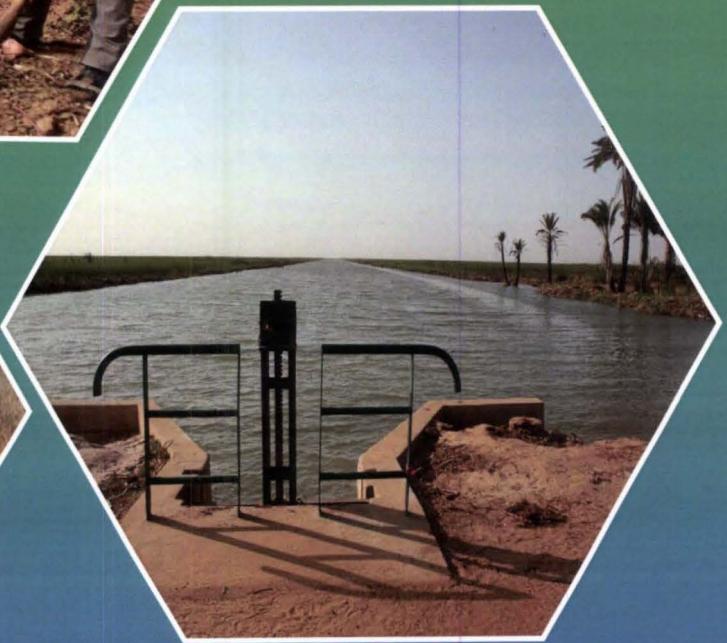
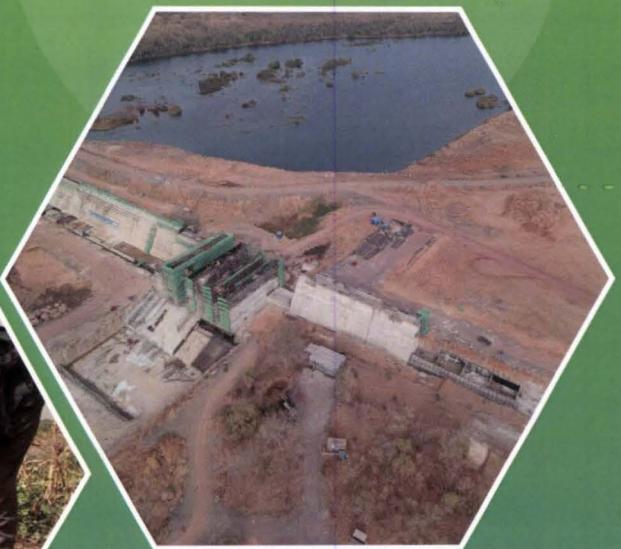
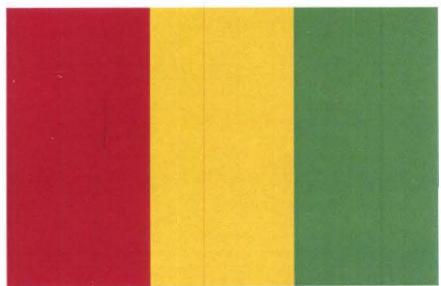
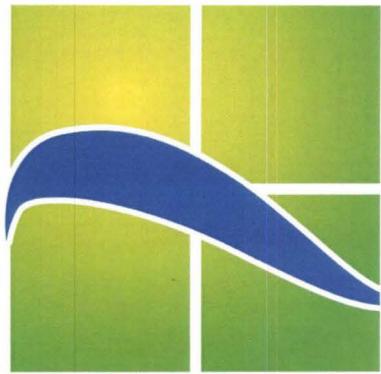
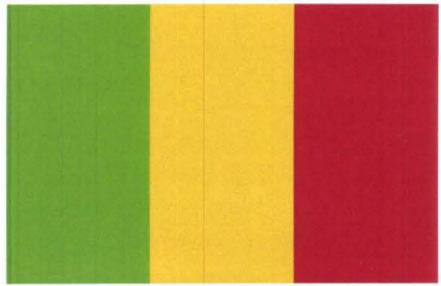




# BILAN À MI-MANDAT DE L'OMVS



DECEMBRE 2019



# BILAN À MI-MANDAT DE L'OMVS

JUIN 2017 - NOVEMBRE 2019

# I – Introduction

Lors de la 17<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'OMVS, tenue le 17 mai 2017 à Conakry, les plus hautes autorités de l'organisation ont pris de fortes décisions.

Le Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, avait alors décliné les priorités ci-après :

- La modernisation de l'Organisation
- L'offre d'énergie hydroélectrique
- La poursuite d'une coopération solidaire et inclusive
- La navigabilité du fleuve.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la nomination de l'actuelle équipe dirigeante du Haut-Commissariat et des sociétés de gestion de l'OMVS pour un mandat de quatre ans. Un peu plus de deux ans se sont écoulés depuis l'entame de ce mandat placé sous le signe de la maîtrise des ressources de l'Organisation et de la continuité des efforts pour concrétiser les objectifs de développement du bassin du fleuve Sénégal.

Ces orientations stratégiques sont constamment rythmées l'action de l'Organisation et ont servi de fil conducteur à la vision définie et exposée par le Haut-Commissaire, en novembre 2017. Cette vision s'articule autour de sept (7) axes :

1. Concrétisation du volet navigation
2. Consolidation du volet énergie
3. Utilisation efficace des instruments et outils d'aide à la décision
4. Modernisation des structures
5. Mise en place d'un système d'autofinancement
6. Transparence et équité
7. Innovation.

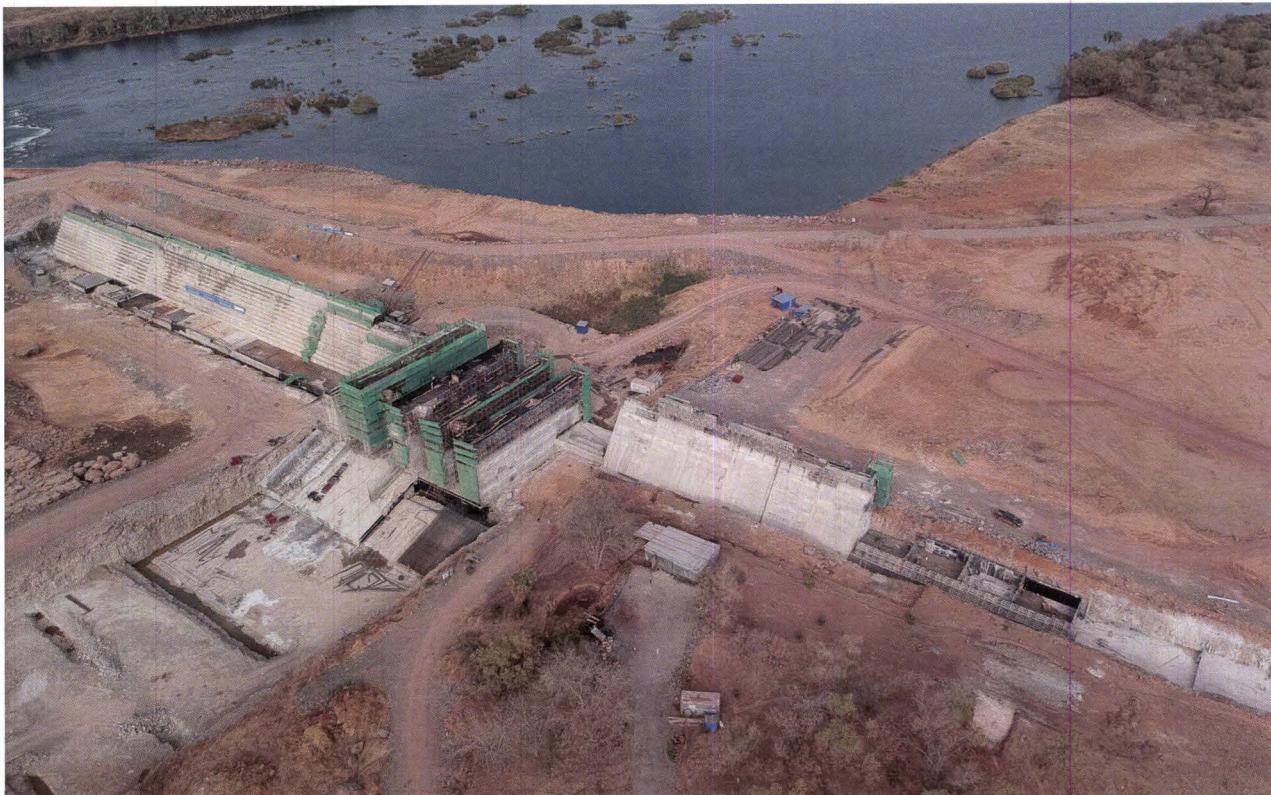
En particulier, la nécessité de l'adaptation



de l'OMVS à un contexte qui a connu bien des changements s'avère aujourd'hui plus que jamais cruciale, afin d'assurer le meilleur portage possible des ambitions des Chefs d'Etat. C'est en ce sens que l'étude sur la réforme institutionnelle du Système OMVS, actuellement finalisée, a été conduite.

Des avancées ont été, par ailleurs, faites vers l'augmentation de l'offre d'énergie hydroélectrique puisque la centrale hydroélectrique de Gouina sera mise en service en 2020 offrant un productible annuel moyen supplémentaire de 607 GWh. Des perspectives similaires se présentent également avec la signature du contrat commercial du projet de construction du barrage de Koukoutamba intervenue le 26 février 2019 à Conakry. Des engagements supplémentaires sont cependant encore nécessaires avant le lancement des travaux de cette infrastructure qui sera l'une des plus importantes de l'OMVS en termes de productible d'énergie hydroélectrique (888 GWh par an).

Une évolution est également enregistrée sur le dossier du projet de réalisation du barrage de Gourbassi au terme de la procédure d'évaluation qui a permis de sélectionner un



constructeur de la future infrastructure.

Dans le cadre du Projet Manantali II, les travaux sont en cours pour réaliser de nouvelles lignes et postes. A terme, plus de 1000 km de lignes seront ajoutées au Réseau Interconnecté de Manantali (RIMA).

D'ores et déjà, 29 villages dans la zone de Manantali sont maintenant alimentés en électricité depuis la réception définitive en 2018 des travaux du programme y afférent. Il s'y ajoute la réception provisoire des travaux d'électrification de 7 villages dans la zone de Féiou, le démarrage des travaux de plus d'une centaine de villages au Mali, en Mauritanie et au Sénégal financés sur le rabais consenti par Sinohydro dans le cadre du projet Gouina, et enfin le recrutement en cours des entreprises pour réaliser les travaux d'électrification rurale de près de 150 villages au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, financés sur le « Fonds électrification rurale de la SOGEM ».

Outre la mise en œuvre des travaux d'électrification rurale, la SOGEM a achevé

la réhabilitation des groupes de la centrale de Manantali, ce qui a permis de porter la puissance maximale disponible de la centrale de 160 MW (80% de la capacité nominale) en juin 2017 à 200 MW (100% de la capacité) en août 2018. Depuis la fin de cette réhabilitation, les groupes ont contribué considérablement à l'amélioration de la gestion de la fréquence du Réseau Interconnecté de l'OMVS. Aussi, dans le cadre de la consolidation et du renforcement du Réseau Interconnecté de Manantali, les travaux suivants sont en cours de réalisation par la SOGEM :

- réhabilitation des vannes, des servomoteurs de vannes, du pupitre de commande et de la micro turbine du barrage de Manantali, dont l'achèvement est prévu en novembre 2020 ;
- réhabilitation et amélioration du système de téléconduite (SCADA) et Télécommunication du Réseau Interconnecté de Manantali (RIMA),

- dont la mise en service du système d'urgence a eu lieu en mai 2018 et l'achèvement du système est prévue en fin novembre 2019 ;
- renforcement des postes HT en Mauritanie, au Sénégal et au Mali avec l'acquisition de nouveaux transformateurs et d'équipements connexes.

Sur un autre plan, le projet Navigation, né avec la création de l'OMVS en 1972, n'a jamais été aussi proche de la dernière ligne droite que présentement. Le contrat portant sur l'exécution des travaux de la phase 1 de la navigation sur le fleuve Sénégal a été signé le 11 octobre 2019 à Dakar avec l'entreprise indienne AFCONS.

D'autres projets non moins importants du fait de leur transversalité sont en phase de mise en place et participeront d'un meilleur fonctionnement des institutions de l'Organisation à l'image du Comité de Bassin dont les collèges nationaux et le Bureau ont été désignés à l'issue de la première réunion du Comité régional. Ces projets portent sur la définition d'un nouveau modèle de répartition des coûts et charges relatifs aux ouvrages communs dont l'étude est en cours de finalisation ainsi que sur la définition et la mise en œuvre du Plan d'investissement climatique spécifique au bassin du fleuve Sénégal.

Face au nombre et à la diversité des défis qui sous-tendent la réalisation de ses objectifs, l'OMVS est maintenant en voie d'optimiser ses méthodes de travail en adoptant les procédures et outils techniques adéquats (digitalisation, plateforme collaborative, team building) en même temps qu'elle est en train d'accroître son effort de communication tant en interne qu'à l'extérieur en vue d'une meilleure visibilité de son action et des défis auxquels elle fait face.

## II – Aspects institutionnels et réglementaires

### - Réforme institutionnelle et autofinancement

Dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'OMVS, le Conseil des Ministres de l'Organisation, lors de sa 68<sup>ème</sup> Session Ordinaire à Conakry, en janvier 2016, a invité le Haut-Commissariat de l'OMVS à :

- Réaliser une étude institutionnelle du système OMVS ;
- Préparer une réflexion sur les corps de contrôle des différentes structures du système OMVS.

Cette décision est intervenue après des débats approfondis du Conseil des Ministres qui en étaient « arrivés à la conclusion qu'il y a lieu de prendre des mesures appropriées et vigoureuses par rapport aux dysfonctionnements constatés ». Si l'évolution du contexte de l'OMVS explique en partie ces dysfonctionnements, il reste que la diversification des acteurs dans le système OMVS, investis de missions parfois similaires, complexifie la collaboration et a rendu nécessaire une réflexion sur le mode de gouvernance du système OMVS et,



partant, son adaptation.

En exécution de la décision du Conseil des Ministres, le Haut-Commissariat de l'OMVS a entamé, la même année (2016), le processus de réalisation de l'étude relative à la revue institutionnelle du Système OMVS. Toutefois, tenant compte du fait que les structures du système OMVS présentent des situations très diverses sur le plan de leurs ressources financières et de leurs besoins, il est apparu nécessaire d'engager une réflexion approfondie sur les modalités de financement, sur la répartition des charges et les flux financiers.

C'est ainsi que l'étude sur le financement du système OMVS a été jumelée avec celle sur la revue institutionnelle de l'Organisation.

Démarrée le 9 septembre 2017, cette double étude a été finalisée avec la remise du rapport du consultant en juin 2018. Elle s'inscrit dans une logique d'harmonisation et de cohérence pour une meilleure gouvernance du Système, mais également dans un souci de durabilité du financement du fonctionnement du système OMVS qui permettra de réduire le poids des contributions des Etats membres aux budgets de fonctionnement et d'investissement des structures du Système OMVS.

Afin d'affiner les conclusions du rapport de l'étude combinée sur la revue institutionnelle et le financement, le Haut-Commissariat a, par ailleurs, décidé de constituer un panel de personnes ressources pour mener la réflexion sur les propositions du consultant de l'étude. Issus des Etats membres de l'OMVS, ces personnes ressources ont produit un rapport comportant des recommandations sur la mise en œuvre de la réforme.

Le rapport final de l'étude ainsi que les recommandations du Panel sont en attente d'adoption par le Conseil des Ministres.

- **Selecture des textes de fonctionnement du Haut-Commissariat**

L'étude engagée sur la relecture des textes du Haut-Commissariat de l'OMVS a porté sur l'actualisation du Statut particulier du personnel et l'adaptation du Manuel des procédures administratives, financières et comptables aux changements intervenus, ainsi que le Règlement financier et la Législation des marchés en vue d'assurer un meilleur fonctionnement du Haut-Commissariat de l'OMVS. Les différents rapports de l'étude ont été examinés et validés par l'ensemble du système OMVS. Ces rapports et les livrables définitifs sont en attente d'adoption par le Conseil des Ministres.

- **Cadre Juridique, Règlementaire et Tarifaire de la SOGED**

Afin de compléter et de consolider son cadre juridique et réglementaire et de rétablir son équilibre financier à long terme, la SOGED a mis en œuvre, de juillet 2018 à mai 2019, l'étude d'achèvement de son cadre juridique, légal, réglementaire et tarifaire ayant comporté deux volets :

- L'achèvement du cadre juridique de la SOGED, à travers l'élaboration :
  - d'un contrat de concession d'ouvrages et de délégation de service public de l'eau, y compris le cahier des charges de la SOGED ;
  - d'un règlement du Service Public de l'eau du fleuve Sénégal, organisant et réglementant notamment les rapports entre la SOGED et les catégories d'utilisateurs du service.
- Une étude tarifaire comprenant :
  - l'évaluation du niveau de revenus tarifaires requis à atteindre afin de couvrir les charges futures de la



- SOGED selon plusieurs scénarii, notamment l'extinction de la subvention d'exploitation des Etats et la constitution d'un Fonds de maintenance et de renouvellement;
- la proposition d'une nouvelle grille tarifaire devant permettre l'atteinte de ce revenu tarifaire requis.

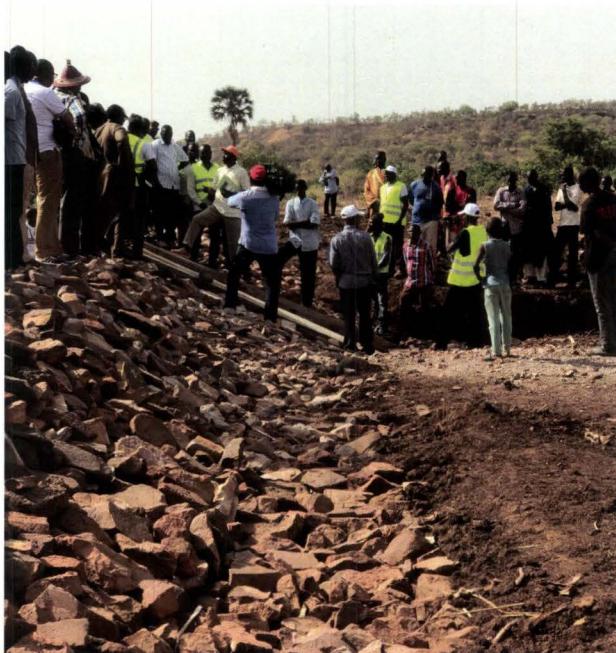
Les documents juridiques et réglementaires élaborés et la grille tarifaire actualisée sont en attente d'adoption par le Conseil des ministres, avant leur entrée en vigueur.

### III – Mise en œuvre des projets

- Projets d'aménagement hydroélectrique (Gouina, Koukoutamba, Gourbassi, Boureya et Balassa, microcentrales) et d'extension du réseau interconnecté (Manantali II)

GOUINA – D'un coût de 436 millions de dollars américains, les travaux de l'ouvrage de Gouina sont en cours de réalisation pour une réception prévue en 2020. Le Projet consiste en la construction d'un barrage, la création d'un réservoir et la construction d'une usine hydroélectrique d'environ 140 MW en rive gauche. Le productible attendu est estimé à 607 GWh/an. Son évacuation nécessitera un renforcement du réseau interconnecté existant par la réalisation des lignes prises en charge par le projet Manantali II.

Différentes infrastructures socio-économiques ont été réalisées dans le cadre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet Gouina au bénéfice des populations impactées. C'est ainsi que les quatre (4) villages impactés ont bénéficié, sur les sites de réinstallation, de la construction de : 107 logements, 5 mosquées, 3 maisons communes, 3 centres de santé équipés, 3 écoles de 15 classes équipées, 2 Directions d'école et 5 dépotoirs d'ordures. En outre, les sites de réinstallation ont bénéficié d'adductions d'eau potable. Un total de 301 835 954 F CFA a été versé sous forme d'indemnisations aux populations déplacées.



**KOUKOUTAMBA** - Le contrat commercial entre l'OMVS et l'entreprise Sinohydro a été signé le 26 février 2019 à Conakry. Il porte sur la réalisation d'un barrage créant une retenue d'eau de 4,3 milliards de m<sup>3</sup> qui sera équipé d'une centrale de puissance installée de 294 MW, pour un productible moyen annuel de 888 GWh. La mobilisation du financement reste, cependant, tributaire des démarches inhérentes au démarrage des travaux de construction d'un aménagement de ce type (requêtes de financement des Etats membres, réalisation d'une étude de faisabilité et du Plan d'action de réinstallation, contrats d'enlèvement de l'énergie...). Les deux parties ont, à cet effet, convenu de mettre en place un Comité conjoint chargé de suivre et de diligenter l'exécution de ces différentes questions.

Basé sur l'option de construction clé en mains avec apport de financement (EPCF), le coût du contrat commercial est de 812 798 569.01 USD/TTC (offre de base). Le délai de réalisation de l'aménagement est de 49 mois. Ce coût de construction ne comprenant pas les études environnementales et sociales, la supervision des travaux et de la maîtrise d'ouvrage du barrage, dont la prise en compte porterait le coût global du projet à 1 milliard 131 millions USD.

La mise en œuvre des actions a connu un grand retard qui se reflète malheureusement sur le calendrier de mise en œuvre du Projet. Les actes indispensables et incontournables attendus des Etats ne sont toujours pas disponibles malgré les démarches conduites par le Haut-Commissariat.

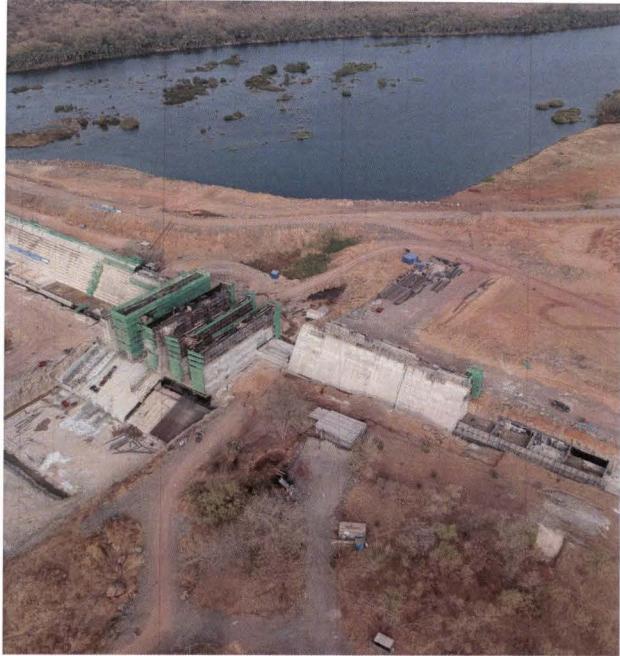
**GOURBASSI** – Les négociations avec l'un des deux soumissionnaires présélectionnés, l'entreprise chinoise CMEC, ont été entamées le 06 novembre 2019. Elles portent sur les termes du contrat commercial d'exécution des travaux du projet d'aménagement hydroélectrique. Barrage à but multiple, Gourbassi est stratégique et permet d'améliorer la régularisation de manière notable des écoulements du fleuve Sénégal grâce à la maîtrise des débits de la Falémé.

En application des résolutions des plus hautes autorités de l'OMVS, un recours



aux financements innovants a été fait pour le développement du projet en mode EPCF (construction clé en mains avec apport de financement).

**BOUREYA et BALASSA** - Un protocole d'accord a été signé avec l'entreprise française



VINCI pour une option de réalisation de l'un ou des deux futurs aménagements sous la forme d'un contrat cadre qui sera décliné en contrats phasés selon l'acceptation des parties et l'évolution des travaux éventuels.

Le projet Boureya porte sur la construction d'un barrage poids en béton et d'une centrale de 160,6 MW de puissance installée. Sa production moyenne sera de 717,4 GWh/an. Au stade actuel, le coût estimatif du projet reste à définir après finalisation des études.

L'ouvrage de Balassa est toujours au stade des études. Des investigations ont été réalisées d'amont à l'aval sur plus de 55 km au niveau de 3 sites aménageables, notamment les sites de Balassa amont, Séguékaré et Niagara (limite amont du réservoir du projet de Koukoutamba), pour identifier le site qui a le meilleur potentiel hydroélectrique. La phase d'étude et comparaison des aménagements économiquement envisageables sur les 3 sites est terminée. Sur la base d'une analyse multicritères, le site de Niagara, avec une puissance attendue de 55 MW et un productible de 222 GWh/an a été retenu pour l'Avant-Projet Sommaire qui permettra d'optimiser les dimensions de l'ouvrage.

**MICROCENTRALES EN GUINÉE** - La première phase portant sur la sélection de 9 sites sur la base d'une revue documentaire parmi les 21 répertoriés est terminée. Le choix des trois sites à retenir pour la seconde phase (APS, APP et DAO) est en cours de finalisation.

**MANANTALI II** – Les accords de financement ont été signés entre le Sénégal et l'IDA (91,5 millions d'euros) pour la construction de la ligne Kayes-Tambacounda et entre le Mali et l'AfD/UE (106 millions d'euros dont 26 millions en don de l'UE) pour la ligne Manantali-Bamako. La SOGEM a signé avec ces deux Etats des accords de rétrocession.

Pour la ligne Kayes-Tambacounda, l'Entreprise et l'Ingénieur sont recrutés et mobilisés sur le terrain. Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est en cours de mise en œuvre pour la libération des emprises. La mise en service de la ligne est prévue en décembre 2020.

Concernant la ligne Manantali-Bamako, l'Ingénieur Conseil et le Consultant chargé de l'élaboration du PAR sont mobilisés. Le Dossier d'Appel d'Offres pour la sélection de l'entreprise de construction, élaboré par l'Ingénieur Conseil, a été soumis au Bailleur (AFD) pour son Avis de Non Objection avant la publication.

En ce qui concerne la ligne Kayes-Yélimané-Tintane-Kiffa, l'option de recherche de financement en mode EPCF (Comité conjoint tenu le 11 septembre 2017 à Manantali) a été priorisée au détriment de la table ronde des bailleurs de fonds. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en décembre 2017 pour le financement et la construction de la ligne. Quatorze (14) offres ont été reçues et évaluées par une Commission d'évaluation de la SOGEM élargie aux Experts des Etats et du Haut-Commissariat de l'OMVS. Le rapport d'évaluation des offres reçues a été soumis le 13 octobre 2018 à la Commission régionale des Marchés pour approbation.

Par défaut d'un consensus au sein de la Commission régionale sur ce rapport, notamment sur le critère de concessionnalité du financement, une relance sur de nouvelles bases de l'appel à manifestation d'intérêt a été retenue.

Il est à noter que la réalisation des réseaux de transport permettant l'évacuation de l'énergie qui sera produite par les ouvrages de Gouina, Koukoutamba, Boureya et Gourbassi est inscrite dans le cadre du projet régional Manantali II.

### - Projet Navigation

Le contrat portant sur l'exécution des travaux de la phase 1 de la navigation sur le fleuve Sénégal a été signé le 11 octobre 2019 à Dakar avec l'entreprise indienne AFCONS. Outre l'appui à la recherche du financement (à travers Eximbank Inde par crédit Acheteur), l'entreprise est chargée de la réalisation des travaux suivants :

- la construction d'un port fluviomaritime à Saint-Louis ;

- l'aménagement du chenal navigable de Saint-Louis à Ambidédi ;
- la réhabilitation et/ou construction de 8 escales portuaires ;
- la construction du port terminus fluvial d'Ambidédi.

Les séances de négociations autour des offres technique et financière d'AFCONS ont établi le montant total du contrat à 475 millions d'euros soit 520.600.000 dollars US pour un délai d'exécution de 36 mois.

### - Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages à buts Multiples dans le bassin du fleuve Sénégal (PGIRE II)

Les premiers résultats du projet sur le terrain sont maintenant visibles pour la plupart des composantes.

En matière d'aménagement hydroagricole, on peut noter les résultats suivants :

Au Mali : 4 230 mètres linéaires (mL) de





berges sont protégés sur 5 sites incluant murs en gabion, escaliers de descente, rampes d'accès, etc. dans le cercle de Kayes et 549 ha de bas-fonds sont aménagés dans le cercle de Bafoulabé.

En Mauritanie : 1 389 ha de périmètres irrigués villageois (PIV) sont aménagés dans les wilayas du Trarza et du Brakna tandis que 7 200 ha sont sécurisés en eau par le fau cardage et le curage des marigots de Sokam et de Bourgueiba dans la wilaya du Trarza.

Au Sénégal : 7 000 ha sont sécurisés en eau par la construction de l'ouvrage de contrôle de décrue de la cuvette Yédia (Matam) et la réalisation des travaux de recalibrage et d'endiguement du Diawel (Dagana) ; 730 ha de périmètres irrigués de Ndombo Thiago (630 ha) et des périmètres maraîchers pour les femmes (100 ha) de Bardial, Matam et Diamel sont aménagés.

En Guinée : 630 mL de protection de berges avec construction de 3 lavoirs, 3 passerelles et 5 rampes d'accès sont aménagés dans les

préfectures de Labé et de Mamou. De même, la conservation des produits agricoles s'est améliorée par la construction de 5 magasins de stockage dans les Régions de Mamou et Labé.

En matière de santé, les actions menées dans le cadre de la distribution de moustiquaires imprégnées ont permis de couvrir environ un million de personnes dans la région de Kayes, d'autres activités de distribution sont prévues cette année pour la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie. Au terme de ce programme, plus de 4000 000 de personnes réparties dans la zone du bassin des quatre Etats seront couvertes et protégées du paludisme.

Au niveau de la composante Planification et Gestion des infrastructures hydrauliques, le PGIRE a apporté un appui essentiel au développement des infrastructures de l'Organisation. Cet appui a porté sur :

- Les études complémentaires du projet hydroélectrique de Koukoutamba :
  - Etude APD/DAO de la route d'accès,

- Etude d'impacts environnementale et Sociale (EIES) et Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;
- Etude de la ligne d'interconnexion (APS/APD) ;
- Etude des Microcentrales :

Etudes APD et DAO des trois microcentrales dont les sites ont été identifiés en Guinée.

- Navigation

Au titre du volet Navigation, les principales études de préinvestissement ont été entièrement achevées en 2018 et 2019. Ces études portent sur :

- Le port fluviomaritime de Saint-Louis ;
- Le chenal navigable ;
- L'écluse de Diamma ;
- L'EIES ;
- L'acquisition des matériels de balisage et bathymétrie et divers équipements de surveillance de la navigation.
- Le renforcement du barrage de DIAMA :

Les investissements majeurs dans la sécurité et le renforcement des installations du barrage de Diamma ont été financés sur le PGIRE. Ainsi, les activités suivantes ont été

réalisées :

- Travaux de réhabilitation des infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable de la cité et du village de Diamma ;
- Travaux de réhabilitation de l'Ouvrage Aftout Essaheli;
- Etude et travaux d'installation électrique et électronique ;
- Travaux de réfection de la protection passive du guideau des palplanches et du duc d'albe amont ;
- Acquisition de pièces de rechange.

### **Electrification rurale**

S'agissant de l'électrification des trente-quatre (34) villages déplacés ou affectés par la réalisation du barrage de Manantali, les travaux sont complètement achevés avec les réceptions définitives prononcées en 2018. Les installations ont été transférées comme prévu dans les accords à EDM SA et sont en exploitation depuis leur réception provisoire en 2017.



Les travaux d'électrification de sept (7) villages dans la zone de Férou, démarrés en septembre 2018, sont achevés en juillet 2019 et les installations ont été transférées à EDM SA pour exploitation.

Concernant les travaux d'électrification rurale à réaliser par Sinohydro dans le cadre du rabais de trente (30) millions de dollars US, obtenu lors des négociations du projet Gouina, le lancement des travaux et la remise des sites ont eu lieu en juillet 2019.

Par ailleurs, les études d'électrification rurale au Mali, en Mauritanie et au Sénégal dans le cadre du Fonds d'électrification rurale de la SOGEM ont été réalisées. Les appels d'offres pour la réalisation des travaux ont été lancés en fin septembre 2019. La finalisation du processus de recrutement des entreprises chargées des travaux ainsi que celui de l'Ingénieur Conseil est prévue pour la fin de l'année 2019 et le démarrage des travaux est programmé pour janvier 2019 dans les trois (3) Etats.

### - Câble de Garde à Fibres Optiques (CGFO)

Le Conseil des Ministres de l'OMVS a pris la résolution n°00205/XVIème CCEG/CM/GUI/CKY/2015 en date du 10 mars 2015, avec comme article unique, ce qui suit : «Engage la SOGEM, en relation avec le Haut-Commissariat et les Etats membres, à élaborer un programme de valorisation du Câble de Garde à Fibre Optique (CGFO). Ce programme devra être soumis au Conseil des Ministres avant sa mise en œuvre ».

- ✓ Programme de valorisation du CGFO

Les échanges entre les parties prenantes ont abouti à l'élaboration du programme suivant, contenu dans un document en date du 28 février 2019 :

- (i) Affecter deux (2) paires à la SEMAF-SA et aux Sociétés d'Electricité (SdE) des Etats actionnaires de la SOGEM pour les besoins de l'exploitation du réseau électrique interconnecté de l'OMVS ;
- (ii) Mettre deux (02) paires sur le marché, par l'intermédiaire d'un opérateur de gros qui sera chargé de revendre la capacité aux différentes catégories d'usagers de l'espace OMVS ;
- (iii) Négocier un nouveau contrat avec les opérateurs historiques de télécommunication, signataires de l'Accord de Construction et de Maintenance (ACM) et du contrat de maintenance du CGFO, sur la base de deux (02) paires à mettre à leur disposition.

(iv)

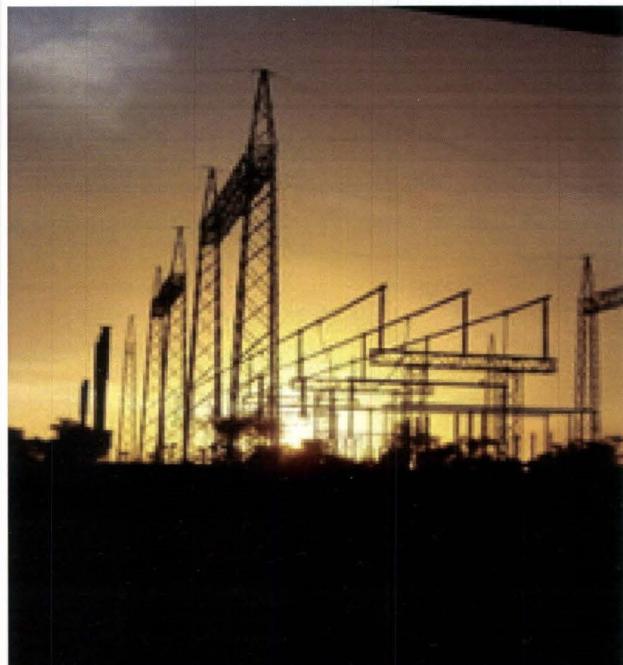
- ✓ Validation du Programme

Par lettre n°0873/ME/CAB/CNOMVS/2019 du 17 mai 2019, le Président du Conseil des Ministres de l'OMVS a autorisé la mise en œuvre du CGFO, validant le programme ainsi arrêté.

- ✓ Etat de mise en œuvre

La situation de mise en œuvre des points suivants :

- Sur les deux (2) paires allouées aux Opérateurs historiques, une réunion de la commission juridique et commerciale et de la commission technique, constituées des représentants des trois Sociétés de Télécommunication (SdT) que sont la SONATEL, MALITEL et MAURITEL, de ceux de la SOGEM et de la SEMAF-SA s'est tenue le 5 avril 2019 à Dakar. La SOGEM doit se réunir en interne, avec l'appui de ses avocats, pour faire des propositions concrètes sur le nouveau contrat envisagé.



- Actuellement, les points relatifs aux frais et modalités de maintenance ne sont pas encore complétés parce que la SOGEM attend toujours les propositions que la SEMAF-SA en tant qu'Opérateur chargé, entre autres, de la maintenance du CGFO.
- L'avis de pré qualification sur l'appel d'offres pour le recrutement de l'opérateur de gros a été publié. Il a été suivi de la tenue d'une conférence des Investisseurs le 18 juillet 2019 à Dakar. L'ouverture des deux plis reçus pour la pré qualification a eu lieu le 25 septembre 2019 et le processus suit son cours.

Compte tenu du fait que la subvention de la Banque mondiale prendra fin le 27 décembre 2019, subvention ayant permis de financer le contrat du consultant pour accompagner la SOGEM dans ce processus, la signature avec le consultant d'un avenant au contrat de base est envisagée sur fonds propres de la SOGEM. Cet avenant doit prendre

en charge toutes les activités qui vont se dérouler au-delà de la date sus-indiquée.

- Sur les deux paires allouées aux Sociétés d'Electricité (SdE) et à la SEMAF-SA, la SOGEM a proposé la mise en place d'un comité ad hoc composé des Experts Télécom des SdE (2 par Société), pour formuler des recommandations sur la manière optimale de l'utilisation de la capacité pour la satisfaction de tous les besoins liés à l'exploitation du Réseau Inter connecté de Manantali (RIMA). Cette commission a commencé ses travaux par une réunion tenue les 23 et 24 septembre 2019, à la SOGEM, à Bamako.

- **Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées (PARACI) dans le bassin du fleuve Sénégal**

Pour la recherche des financements, des rencontres avec divers partenaires ciblés pour le financement des activités du projet ont eu lieu aussi bien à Dakar (BID, BM, AFD, Ambassade des Pays-Bas, Coopération Italienne, Coopération Espagnole, Coopération Technique Belge, UE) qu'à Khartoum pour rencontrer la BADEA et à Ouagadougou (CILSS et UEMOA). En plus, des discussions sont en cours avec l'UE et la Coopération Italienne en vue de l'élaboration d'un projet NEXUS à hauteur de 80 à 100 millions d'Euros à partir du document de projet. La





Banque Mondiale et la Coopération Italienne ont, par ailleurs, manifesté leur intérêt pour le financement de certains volets du PARACI, notamment les volets investissements hydroagricoles et semenciers.

## IV – Gouvernance et Suivi de la ressource et de l'environnement

### - Plan d'Investissement Climat et SDAGE

Pour l'élaboration du Plan d'Investissement Climat, différentes actions ont été menées auprès des partenaires dont des missions auprès de partenaires comme l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), le Centre AGRHYMET et le Centre Africain des Applications de la Météorologie pour le Développement (ACMAD). Le Haut-Commissariat a sollicité l'appui de la Banque Mondiale à l'OMVS, qui a décidé de financer l'étude couplée à celle de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux du fleuve (SDAGE). L'évaluation des offres est terminée pour l'élaboration de la liste restreinte des

bureaux qui doivent recevoir la demande de proposition. L'étude devra démarrer en janvier 2020.

### - Nouveau modèle de répartition des coûts et charges

Le rapport de la phase 1 de l'étude portant sur l'élaboration d'un nouveau modèle de répartition des coûts et charges des ouvrages communs a été validé en avril 2019. Il en est de même de la phase 2 de l'étude portant sur l'élaboration du modèle qui a été achevée en septembre 2019. La phase 3 dédiée à la collecte et au traitement des données est en cours. Le nouveau modèle va être testé et sera disponible avant la fin de l'année 2019.

### - Gestion de l'eau

A titre prioritaire, la SOGED a entrepris en urgence la rénovation complète de l'ouvrage Aftout-Saheli, suite à une programmation dans le cadre du PGIRE 2, à la demande des autorités mauritaniennes.

La base de données et le système d'information géographique ont été mis à jour avec l'identification et l'intégration de 23 périmètres agricoles de la catégorie cultures irriguées vivrières de plus de 200 ha et d'une société minière en rive droite. L'effectif total d'usagers identifiés individuellement recensés a évolué de 29 à 53.

### - Comité de Bassin

Tous les collèges nationaux ont été mis en place au niveau des Etats membres. La première réunion régionale du Comité de Bassin a eu lieu le 30 septembre 2019. Lors de cette réunion régionale, les collèges nouvellement mis en place au niveau des pays ont eu à examiner le projet de règlement





intérieur du Comité de Bassin et à mettre en place le Bureau de l'instance.

- **Observatoire du Massif du Fouta Djallon**

L'étude institutionnelle réalisée avec l'appui des Pays-Bas pour la création de l'Observatoire a été validée en août 2018 à Conakry. Le transfert de compétences du Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD) de l'Union Africaine à la CEDEAO a été officialisé lors d'un Atelier tenu du 29 novembre au 01 décembre 2018 à Conakry. Des études complémentaires (étude de faisabilité et de planification des actions d'intervention, notamment) sont en cours dans le cadre des activités du Projet WEFE sur financement de l'UE.

Avec la partie Trust Fund 3 (TF3) du financement du PGIRE 2, le processus de réhabilitation des locaux de l'ex-OERS devant abriter l'Observatoire a démarré depuis deux ans. Le DAO pour la phase prioritaire des travaux de réhabilitation a été lancé et les offres sont en cours d'analyse. Cette phase vise à réhabiliter des locaux pour abriter l'Observatoire et un centre de documentation orienté vers le numérique.

- **Modèles et outils d'aide à la décision**

L'OMVS disposera des outils essentiels que sont la nomenclature des seuils de prélèvement et de rejet et celle sur le plan d'alerte au premier trimestre 2020. Les consultants pour chacune des deux études ont été choisis au terme de la procédure d'évaluation.

- **Modernisation du cadre et des outils de travail**

Lancée en novembre 2016, l'étude sur la relecture des textes organisant le fonctionnement du Haut-Commissariat a été achevée en juin 2018. Elle se justifie amplement par la vétusté des textes du Haut-Commissariat, mais aussi par les changements institutionnels intervenus au sein de l'Organisation. De nouveaux projets de textes du Haut-Commissariat sont en attente d'adoption par le Conseil des Ministres : le Statut particulier du personnel, le Règlement financier,

la Législation des marchés et le Manuel des procédures administratives, financières et comptables.



Sur un autre plan, la mise en place d'une solution de travail collaboratif pour faciliter la prise de décisions et gagner en efficacité au moindre coût, ainsi que la digitalisation des supports de travail du Haut-Commissariat participeront d'une meilleure cohésion dans le travail d'équipe. De manière spécifique, la mise en place de la Plateforme de travail collaboratif sécurisé et de transformation digitale (vidéo et audio conférence avec support de partage de documents, identité visuelle et de data visualisation) dédiée à l'ensemble du système OMVS est en bonne voie. Dans ce cadre, un DAO pour la mise en œuvre de la solution plateforme de travail collaboratif a été finalisé.

Cette dynamique va être renforcée par le plan de formation ciblant l'ensemble du personnel qui vient d'être élaboré ainsi que par l'amélioration du cadre de travail (espace de travail plus fonctionnel et convivial) et l'adoption d'une approche professionnelle basée sur le team building.

## V – Image et Visibilité de l'OMVS

### - Communication

La mise en œuvre de la vision exprimée par le Haut-Commissaire s'est traduite en performances concrètes, expression d'une communication aujourd'hui :

Créative, innovante : de nouveaux événements sont lancés : la journée de l'OMVS. Pour la première fois des efforts spécifiques ont visé les jeunes générations, avec des outils spécifiques (film d'animation, application, réseaux sociaux).

Dynamique : Les activités de communication sont fréquentes, avec une couverture plus systématique ; d'où de meilleures retombées presse : des centaines de papiers ont été consacrés à l'OMVS depuis 2017 dans les 4 pays.

Délocalisée : Des activités sont organisées dans tous les pays membres. Dans le sillage des déplacements du Haut-Commissaire, une communication de proximité impliquant les médias locaux s'est déployée. Le Réseau des journalistes pour les activités de



l'OMVS (REJEAO) a apporté sa contribution par des activités de terrain : visite des têtes de sources et des réalisations du PGIRE en Guinée, sensibilisation des écoliers mauritaniens aux missions de l'OMVS...

Cohérente et diversifiée : elle se déploie sur tous les territoires de communication et exploite toutes les techniques (mix de supports, insertions, conférences de presse, campagnes...). Pour la première fois, des voyages de terrain avec la presse sont organisés, notamment pour sensibiliser sur les dangers de l'orpaillage sur la Falémé.

Globale, Inclusive : toutes les initiatives ont impliqué les sociétés de l'OMVS, qui sont elles-mêmes encouragées à en prendre ; pour la première fois des évènements spécifiques leur sont dédiés (journée d'information SOGENAV sur le projet Navigation ; évènements planifiés pour les autres)

Modernisée : c'est la conquête la plus appréciable : une bonne partie de la communication était classique, avec la publication du journal de l'OMVS, des supports papier, etc. Aujourd'hui l'essentiel de la communication se déroule sur internet, avec de nouveaux supports (newsletter, site web, comptes sociaux) riches, tenus à jour, dynamiques. Les résultats sont significatifs : les images et vidéos publiées sur la page Facebook ces deux années ont totalisé 4 000 000 (quatre millions) de vues ; la campagne digitale qui a accompagné les efforts de sensibilisation aux dégâts de l'orpaillage sur la Falémé a été suivie par près de 500 000 (cinq cent mille) internautes...

A ceci vient de s'ajouter le lancement en octobre 2019 d'une nouvelle plateforme d'information initiée par le Centre de Documentation et des Archives (CDA) de l'OMVS. Cette plateforme propose des informations générales sur l'OMVS portant sur des documents de différentes natures : journal, manuel, plaquette, dépliant, répertoire, bulletin d'information, album photo, vidéo, etc. permettant ainsi de répondre aux besoins d'informations de l'utilisateur.

- **Une reconnaissance confirmée (Dialogue triangulaire Suisse-OMVS-Asie Centrale et RAOB)**

Dans le cadre du dialogue technique de l'initiative Blue Peace Central Asia (l'eau comme instrument de paix et de coopération) promu par la Suisse, l'expérience de l'OMVS a été sollicitée pour soutenir le processus d'échanges et de dialogue entre les cinq pays de l'Asie centrale ayant en partage les bassins fluviaux de l'Amu Daria et la Syr Daria (le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan).

L'OMVS a, par ailleurs, été confirmée dans son statut d'organisme de bassin majeur en Afrique à travers la relance des activités du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) dont le Secrétariat est assuré par le Haut-Commissariat.

- **Partenariats**

Les échanges avec les organismes de bassin de la région (OMVG, ABN, ABV) ont été accrus et ont donné lieu à divers voyages d'études et d'échanges sur des sujets d'intérêt commun. Ainsi, le Haut-Commissariat a accueilli en octobre 2017 une mission d'étude de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) centrée sur l'élaboration et la mise en œuvre de sa Charte de l'eau. De même, il a apporté, en novembre 2018, sa contribution aux échanges sur la coopération au sein de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Des initiatives communes sont en cours de développement avec l'OMVG dans la perspective de la mise en place d'un laboratoire commun des bonnes pratiques en matière de gestion de bassins transfrontaliers.

Par ailleurs, un accord cadre de partenariat a été signé le 7 juin 2019 entre la SOGEM et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) en vue entre autres :

- d'aider à la mise en place d'un Pôle Ingénierie à la SOGEM ;
- renforcer les compétences de la SOGEM et de la SEMAF dans

l'exploitation, la maintenance des ouvrages ;

- de servir d'appui/conseil dans les aspects relatifs à la planification, l'organisation, la communication, etc... ;
- de faciliter à la SOGEM les contacts au besoin avec d'autres partenaires techniques et financiers dans le cadre de la conception, mise en œuvre et évaluation de projets majeurs tels que la production solaire, la valorisation optimale du Réseau de Câbles de Garde à Fibres Optiques (CGFO), etc.

### **Forum Mondial de l'Eau «Dakar 2021»**

Le Sénégal, Etat-membre de l'OMVS, accueillera à Dakar en 2021 le Forum Mondial de l'Eau qui est le plus grand événement sur l'eau au monde. Le rôle de l'OMVS a été déterminant dans le choix du Sénégal. L'OMVS, en tant qu'organisme de bassin, est réputée pour ses réalisations et ses fondements juridiques, et citée en exemple réussi de coopération transfrontalière à

travers le monde. C'est pourquoi, en tant que membre actif du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et membre fondateur du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB, dont elle assure le Secrétariat Technique Permanent), elle a naturellement un rôle dans la préparation de cet évènement d'envergure mondiale.

Le Haut-Commissariat de l'OMVS a ainsi mis en place, en septembre 2017, un comité d'organisation interne dont le rôle principal sera d'appuyer activement le Comité National Préparatoire du 9<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau mis en place par le Sénégal. Ce Comité est chargé de poser les jalons qui permettront à l'Organisation de confirmer à l'échéance 2021 son leadership dans la gestion concertée et solidaire des ressources en eau transfrontalières dans un contexte de changement climatique.

Afin de saluer cette implication et cet engagement fort, le Comité Exécutif du Forum, en accord avec le Conseil Mondial de l'Eau, a décidé de prendre l'OMVS comme partenaire stratégique sur le thème prioritaire « coopération » et lui en a ainsi confié le leadership.



## **VI – Perspectives**

L'OMVS est, depuis sa création, soutenue financièrement par la contribution de ses Etats membres. S'inscrivant dans l'objectif de promouvoir le développement intégré et coordonné du bassin du fleuve Sénégal, ce soutien est, sans doute, appelé à prendre une envergure nouvelle avec les ambitions affichées par les Etats membres. Davantage de fonds publics sous forme de prêts sont actuellement, plus que jamais, nécessaires pour poursuivre la concrétisation du programme de réalisation



des projets d'aménagements structurants. Dans ce cadre, la signature cette année des contrats commerciaux relatifs aux projets d'aménagements hydroélectriques de Koukoutamba et de Gourbassi ainsi que celui de la Navigation pose un sérieux défi de mobilisation des financements nécessaires.

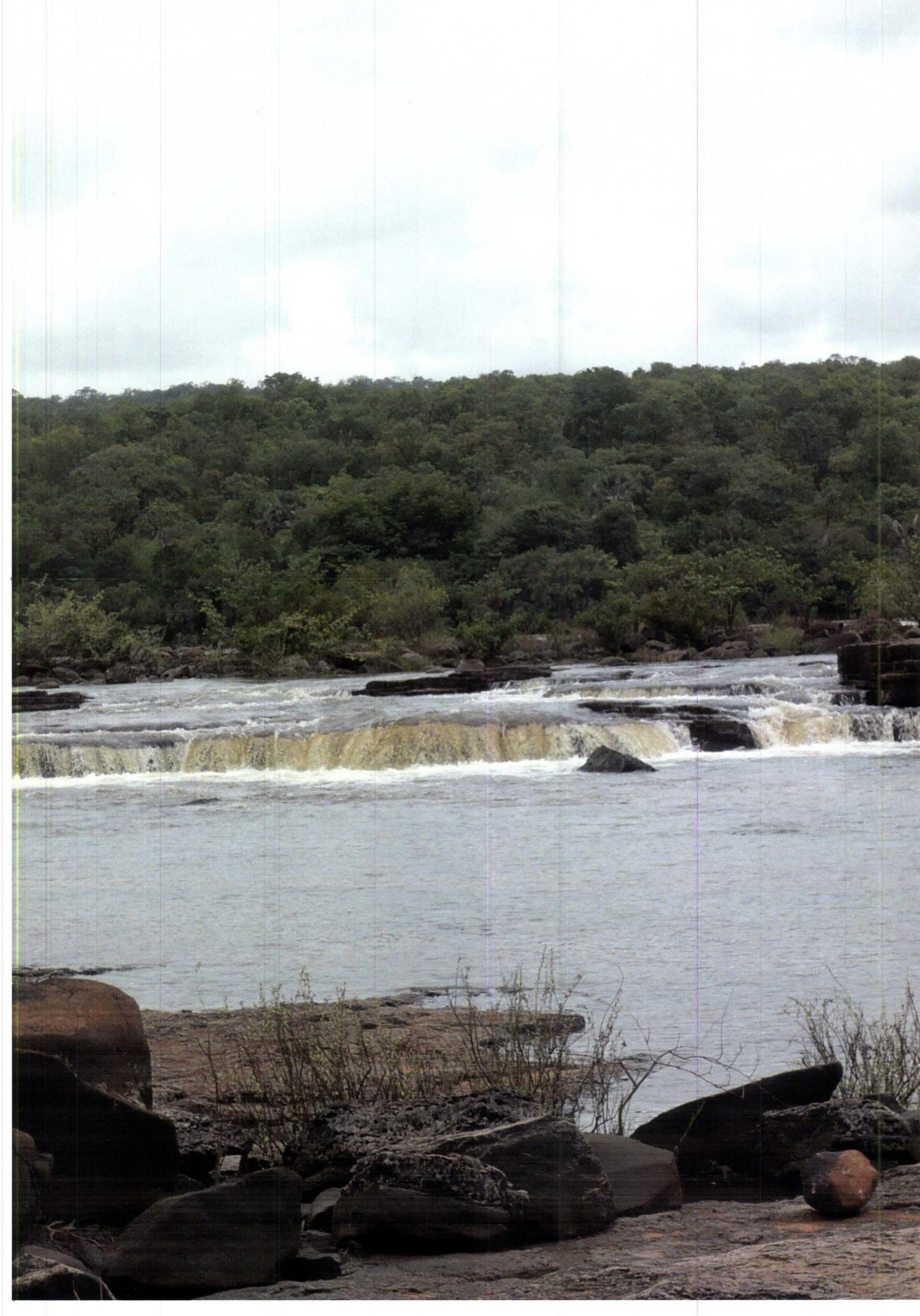
D'autres défis non moins importants dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'énergie et de la gouvernance restent eux aussi de mise.

### - Sécurité alimentaire

L'exploitation des différents aménagements réalisés par l'OMVS sera renforcée avec les projets en cours et permettra de contribuer davantage au développement socioéconomique des populations riveraines du bassin du fleuve Sénégal à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction de l'exode rural, la valorisation de l'emploi rural, le développement des activités de transformation, de conservation, de commercialisation et l'amélioration des revenus des producteurs.

La maîtrise de l'eau à travers les périmètres irrigués a favorisé le développement de l'agriculture et du maraîchage en saison et contre saison. Cet élan se poursuivra en se renforçant, à travers la mise en œuvre du PARACI dont les perspectives sont prometteuses avec les intentions de





financement exprimées par les différents partenaires.

Outre la réalisation des aménagements, le projet permettra de consolider les bons résultats atteints à la faveur de la disponibilité de l'eau à travers la mise en œuvre d'actions d'envergure telles que la réhabilitation de périmètres agricoles ou le bon fonctionnement des ouvrages structurants (émissaires de drainage, chenaux d'aménée et axes hydrauliques).

#### - Energie (hydroélectricité et solaire)

La diversification des sources d'énergies renouvelables s'impose à un moment où le potentiel hydroélectrique de l'OMVS s'amenuise au fur et à mesure de la mise en

œuvre des projets programmés. L'initiative 400 MW produits à partir d'énergies renouvelables autres que l'hydroélectricité devrait constituer une alternative porteuse d'espoir. Les échanges sont en cours pour la conceptualisation de cette initiative afin de décupler le productible en énergie des barrages actuels et futurs par adjonction du solaire ou de l'éolien.

#### - Gouvernance (réforme institutionnelle et financement durable)

L'OMVS se trouvant à la croisée des chemins, tient à renforcer les acquis déjà enregistrés, mais aussi s'adapter aux nouvelles urgences liées à l'évolution technologique, économique et politique des Etats membres et des partenaires au développement,



aux mutations en cours dans ces domaines au niveau international et aux exigences en termes de gestion intégrée des ressources en eau et de l'environnement. Son dispositif institutionnel se doit, forcément, d'évoluer. Le fonctionnement de l'organisation devra emprunter de nouveaux outils et de nouvelles démarches. Les structures de l'OMVS intégreront ces objectifs et ces données majeures.

En somme, il s'agit de mettre en place une institution renouvelée avec des structures réadaptées, gérées de manière plus moderne et plus efficace, par des personnes ressources aux compétences avérées en adéquation avec les nouveaux défis.

C'est dans cet esprit qu'est située l'étude combinée sur la revue institutionnelle et le financement de l'OMVS qui est actuellement en attente d'adoption par le Conseil des Ministres.



PHOTOS : signature  
des contrats du projet  
Koukoutamba avec l'entreprise  
SINOHYDRO et du projet  
Navigation avec l'entreprise  
AFCONS



**Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)  
Haut-Commissariat de l'OMVS**

Immeuble OMVS  
Rocade Fann Bel Air - Cerf-Volant - BP 3152  
Dakar - SENEGAL

Tél : +221 33 859 81 81 - Fax : +221 33 864 01 63  
Courriel : [omvssphc@omvs.org](mailto:omvssphc@omvs.org)  
Web : [www.omvs.org](http://www.omvs.org)